

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Adopté

N° AS392

AMENDEMENT

présenté par

M. Monnet, Mme Lebon et les membres du groupe Gauche Démocrate et Républicaine

ARTICLE 42

À l'alinéa 127, substituer à la date :

« 1^{er} janvier 2027 »

la date :

« 1^{er} janvier 2026 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à revenir au texte initial qui prévoyait une mise en œuvre du congé supplémentaire de naissance pour les enfants nés ou adoptés à compter du 1er janvier 2026.